

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/250 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2015/90</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 83

Votants : 93 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 82 (88.17%)

CONTRE : 09 (9.68%)

ABSTENTION : 02 (2.15%)

Le quinze décembre deux mille quinze, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Challerange, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 09/12/15

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, COSSON Pauline, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, SEMBENI Anne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Jacques, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARTELET Michel, COLSON Dominique, COLSON Gilles, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEGLAIRE Thierry, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean-Eric, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RAUSSIN Bruno, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel et VAN STECKELMAN Gérard.

Représentés : Madame MASLACH Marie-Odile donne pouvoir de vote à Monsieur SINGLIT Benoît, Madame LENFANT Maryvonne donne pouvoir de vote à Madame BEGNY Agnès, Madame PASSERA Karine donne pouvoir de vote à Monsieur DUGARD Yann, Madame ROGER Magali donne pouvoir de vote à Monsieur CARPENTIER Dominique, Monsieur CARRE Joël donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON Francis, Monsieur DANNEAUX Dominique donne pouvoir de vote à Monsieur MANCEAUX Christophe, Monsieur ETIENNE Philippe donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET Francis, Monsieur HUREAU Benoît donne pouvoir de vote à Madame PIEROT Chantal, Monsieur LOUIS Jean-Marc donne pouvoir de vote à Monsieur RATAUX Frédéric, Monsieur QUEVAL Guillaume donne pouvoir de vote à Monsieur MATHIAS Frédéric.

OBJET : VOTE DES TARIFS DE LA PISCINE DE VOUZIERES POUR 2016

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, notamment son article 2.5 « Construction, gestion et animation d'actions, d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°2011/08 du Conseil communautaire en date du 05 janvier 2011 validant la convention à signer entre la 2C2A et la ville de Vouziers visant à renouveler la participation de la 2C2A au fonctionnement de la piscine de Vouziers ;

Vu la convention signée entre la ville de Vouziers et la 2C2A pour le fonctionnement de la piscine à compter du 1^{er} janvier 2011, renouvelée jusqu'au 31/12/2016 ;

Considérant les conventions établies par la Ville de Vouziers permettant l'accès gratuit à certaines catégories d'usagers ;

Vu l'avis favorable du comité de gestion paritaire de la piscine du 30 novembre 2015 et le Bureau du 7 décembre 2015 ;

...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 22 DEC. 2015 et de sa publication ou notification le

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **DECIDE** de fixer les tarifs de la piscine de Vouziers, pour l'année 2016, tels qu'annexés à la présente délibération.
- **CHARGE** le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



VILLE DE VOUZIERS

TARIFS 2016

ADULTES		2015	2016
- 2C2A		2,85 €	2,90 €
- Extérieur		3,95 €	4,00 €
ENFANTS (moins de 16 ans)			
- 2C2A		2,15 €	2,15 €
- Extérieur		2,85 €	2,90 €
SCOLAIRES / GROUPES			
2C2A			
Pour les collèges, lycées, écoles maternelles, primaires) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance		25,50 €	25,75 €
Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs, ...) 2C2A (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance		27,60 €	27,90 €
Extérieur :			
Pour les collèges, lycées, écoles maternelles, primaires) extérieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance		29,70 €	30,00 €
Pour les autres groupes (ALSH, Centres de loisirs, ...) extérieur (maximum 15 personnes par ligne d'eau) coût de la ligne d'eau par séance		31,80 €	32,10 €
VENTE AU CARNET (12 tickets)			
Adultes			
- 2C2A		29,15 €	29,45 €
- Extérieur		39,85 €	40,25 €
Enfants			
- 2C2A		19,75 €	19,95 €
- Extérieur		28,75 €	29,05 €
MATÉRIEL LOUÉ		0,65 €	0,65 €
LEÇONS (l'unité)			
- 2C2A		5,95 €	6,00 €
- Extérieur		7,80 €	7,90 €
JE NAGE EN FAMILLE			
Adultes			
- 2C2A		1,90 €	1,90 €
- Extérieur		2,45 €	2,45 €
Enfants			
- 2C2A		0,90 €	0,90 €
- Extérieur		1,85 €	1,85 €
ANIMATION			
2C2A			
- unité		5,25 €	5,30 €
- carnet de 12		51,85 €	52,35 €
Extérieur :			
- unité		7,10 €	7,15 €
- carnet de 12		70,15 €	70,85 €
Mise à disposition de la piscine sans personnel communal et selon disponibilité coût horaire		35,00 €	35,35 €
Mise à disposition de la piscine avec personnel communal et selon disponibilité coût horaire		90,20 €	91,10 €